

Réunion du 26 octobre 2020

Absent : néant

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Travaux d'élagage :

Validation définitive des devis d'ASAFAC :

	HT	TTC
RD 58 E Communaux Charissou La Bitarelle	523,60	646,80
RD 53 Communaux forêt de Chadon	2 502,06	3 090,78
RD 53 Commune (secteur Bourg la Bacherrie)	1 344,66	1 658,58

Valorisation des terrasses et du parc du castel Vuillier:

Résultats de la consultation d'entreprises : 32 entreprises ont retiré un dossier sur la plateforme des marchés publics. 9 entreprises ont répondu. Sur certains lots, il n'y a qu'une réponse.

Lots	Entreprises	Offre	Estimatif DCE (sans imprévus)	Classement proposé
1	BLANCHON Limoges	251 558,62	Lot 1 : 210 400,50	2
1	FAUCHER Eyrein	175 477,44		1
1	FERNANDES Chameyrat	366 777,70		3
2	BLANCHON Limoges	53 983,69	Lot 2 : 41 199,50	1
3	SEVE PAYSAGE Egletons	69 976,30	Lot 3 : 98 851,50	1
3	CLOS DES CEDRES Malemort	135 669,88		Hors délai
4	MADELMOND Tulle	63 879,50	Lot 4 : 65 927,50	1
5	EMPREINTE Toulouse	46 412,00	Lot 5 : 28 550,00	2
5	MIC SIGNALOC Cournon-63	15 203,00		1
5	SIGNAUX GIROD	23 754,60		3
6	EMPREINTE Toulouse	21 741,00	Lot 6 : 19 175,00	2
6	MIC SIGNALOC Cournon-63	17 126,50		1
6	SIGNAUX GIROD	31 522,34		3
Total		395 646,43	464 104,00	

Les entreprises retenues seraient :

lot 1 : maçonnerie : FAUCHER

lot 2 : charpente / couverture : BLANCHON (l'entreprise pourrait baisser son offre pour éviter de déclarer ce lot infructueux, négociation à entamer)

lot 3 : aménagements paysagers : SEVE PAYSAGE

lot 4 : garde corps / serrurerie MADELMOND

lot 5 : supports panneaux : MIC SIGNALOC

lot 6 : panneaux en lave émaillée : MIC SIGNALOC

à valider au cours de la prochaine réunion, en raison de la négociation engagée avec l'entreprise BLANCHON.

Transfert compétence élaboration documents d'urbanisme à TULLE'AGGLO :

La loi ALUR de 2014 prévoit que toute intercommunalité non compétente au 31 décembre 2020 le devient de plein droit au 1er janvier 2021. Toutefois, les communes membres de l'EPCI ont la possibilité de s'opposer au transfert entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

L'opposition au transfert est acquise si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la communauté se prononce en ce sens (soit plus de 11 communes représentant au moins 8 950 hab. du territoire).

Le conseil refuse le transfert de cette compétence à Tulle'Agglo à l'unanimité.

Commissions de TULLE'AGGLO :

<i>finances, affaires générales</i>	<i>groupe de travail tourisme</i>	<i>communication, projet de territoire</i>	<i>habitat</i>
Gérard TOURNEIX	Alain SENTIER	Alain SENTIER	Jean Pierre FAURE
<i>groupe de travail agriculture</i>	<i>attractivité du territoire</i>	<i>voirie, travaux</i>	<i>déchets</i>
Jérôme BOURDEIX	Valérie BERGON	Jean-Jacques MONTEIL (réfèrent)	Lisette NOILLAC (réfèrent Jérôme BOURDEIX)
<i>cycle de l'eau</i>	<i>mobilité transport</i>	<i>culture-lecture</i>	<i>petite enfance et sports</i>
Gérard TOURNEIX (réfèrent Jérôme BOURDEIX)	Valérie BERGON	Odile OUTTERS	Françoise VIDALIE

Emprunt à contracter :

Conditions identiques de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole : 0,50 % sur 15 ans et 0,67 % sur 20 ans (80 € de frais de dossier).

Le conseil propose d'emprunter 80 000€ au Crédit Agricole sur 15 ans, taux fixe.

Contractualisation avec le Département :

Pistes d'opérations susceptibles d'être aidées par le Département, proposées aux élus.

Voirie : dotation annuelle de 6 000 € assurée.

Tableau de propositions (rappel : les opérations sont interchangeable, y compris au niveau de leur nature)

<i>Opérations</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Taux possible</i>	<i>Année</i>
Défense incendie	8 000	25 %	2023
Rénovation logements communaux	60 000	30 %	2022 - 2023
Travaux écoles	45 000	40 %	2021
économie énergie	35 000	30 %	2022
Création d'un local associatif	40 000	25 %	2021
Création d'un city stade	20 000	30 %	2021
Stationnement, aménagement touristique	80 000	25 %	2021
Aménagements paysagers, murs, etc...	75 000	25 %	2022
Patrimoine mobilier inscrit	5 000	40 %	2023

+ opération travaux terrasses et parc du castel

Affaires diverses :

- ZAD du site Vuillier au bourg validée par arrêté préfectoral du 5 octobre dernier.
- Nouvelle délibération à prendre pour mise à disposition des biens au syndicat des deux vallées. Le conseil délibère favorablement pour donner au maire pouvoir de signature.
- Compte rendu de la commission tourisme, loisirs, vie associative du 20 octobre.
- Les 3 radiateurs de l'école du Bourg sont à changer, montant de 530 € HT l'un, d'après devis de ROL ELEC, installation offerte. Le conseil valide cet investissement.
- Travaux parc Vuillier : l'atelier du peintre servirait de lieu de vestiaire avec eau + électricité, et les toilettes du snack. Lieu validé par le coordonnateur SPS.
- PCS (Plan communal de sauvegarde) à actualiser avec les nouveaux élus.